



www.bourgenbresse.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210100533-20260304-DEC20260401-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

04 MARS 2026

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subvention LEADER 2026 – Étude de diagnostic général des toitures du Monastère Royal de Brou

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de faire réaliser une étude de diagnostic général des toitures du Monastère Royal de Brou (MRB)

VU le plan de financement tel que présenté ci-après :

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Étude de diagnostic général	65 349	Région – LEADER 26	39 209
		Autofinancement commune	26 140
TOTAL	65 349		65 349

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du LEADER 2026 – Étude de diagnostic général des toitures du MRB pour un montant de 39 209 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès de l'Etat – LEADER 2026 une subvention d'investissement pour l'étude de diagnostic général des toitures du MRB pour un montant de 39 209 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2026 et suivants, selon le rythme de réalisation de l'étude, chapitre 13 « subvention d'investissement ».

Le Directeur Général des Services



Patrick BOURRASSAUT